

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite au dépôt du 5 octobre, par le député de Matane-Matapédia, de la pétition demandant au gouvernement du Québec d'interdire l'utilisation de dispositifs électroniques personnels dans les écoles.

Le 4 octobre dernier, le gouvernement a approuvé la *Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire*. Cette dernière a également été transmise au réseau scolaire le 4 octobre 2023.

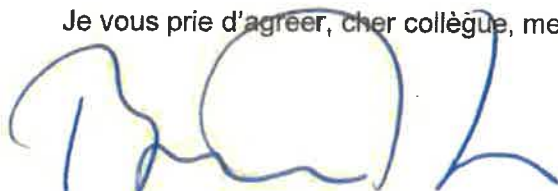
Concernant la demande portant sur l'utilisation des dispositifs électroniques personnels à des fins éducatives et pédagogiques ainsi que pour les élèves ayant des besoins particuliers, sachez que la Directive permet l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels, lorsque requis par :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- l'état de santé d'un élève; ou
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

...2

Je tiens à vous assurer que la réussite éducative de tous les élèves au Québec est ma priorité. L'objectif de la Directive est d'assurer un meilleur fonctionnement des activités en classe, tout en favorisant un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage. En permettant l'application des mêmes règles dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, elle vise aussi à réduire les inégalités et à soutenir le travail des enseignants.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville